

Fiche de candidature

TOUTES LES RUBRIQUES SONT A COMPLETER OBLIGATOIREMENT

A remplir par la famille

NOM ET PRENOM DE L'ÉLÈVE.....

DATE DE NAISSANCE : / /

ETABLISSEMENT D'ORIGINE.....

LYCEE DE SECTEUR :

COURRIEL ELEVE :

TÉLÉPHONE PORTABLE ÉLÈVE : / / / /

ADRESSE :
.....

RESPONSABLE LÉGAL 1 :

COURRIEL : TELEPHONE : / / /

RESPONSABLE LÉGAL 2 :

COURRIEL : TELEPHONE : / / /

PRATIQUE SPORTIVE EN AS : NOM DU CLUB :

CATEGORIE :

POSTE : Droitière gauchère :

J'ai bien pris connaissance des éléments du dossier et je présente la candidature de mon enfant (désigné ci-dessus et en accord avec l'autre responsable légal) pour suivre cet enseignement. J'adresse au lycée les pièces demandées et j'autorise mon enfant à participer à une séance de sélection le

Date et signatures :

De l'élève :

Des responsables légaux :

Rappel des pièces à joindre

- Une fiche de candidature signée par les responsables légaux
- Lettre de demande et de motivation sur papier libre

- Les deux bulletins trimestriels ou le premier bulletin semestriel de l'année en cours
- Un récapitulatif du niveau sportif indiquant le niveau de pratique, le ou les postes de jeu, le club fréquenté.

Règlement intérieur de la section

- 1 Le maintien dans la section sportive est conditionnée par l'implication active dans le club dans lequel l'élève est licenciée : entraînements et compétitions. (sauf cas de blessure grave)
- 2 La participation à TOUS les entraînements est obligatoire même en cas de dispense pour cause de blessures. L'adaptation sera faite au cas par cas : exercices adaptés, arbitrage...
- 3 L'inscription à l'association sportive du lycée est obligatoire . Elle est indispensable pour participer aux compétitions UNSS . Le coût de la licence est de 30 euros (dont 20 euros prélevables sur la certes epass de la régionsud)
- 4 La pratique sportive soutenue ne doit en aucun cas impacter les résultats scolaires. En cas de difficultés, un accompagnement pourra être envisagé sous forme de tutorat ponctuel (élève-élève ou élève-professeur)
- 5 A la fin de chaque année, une session de recrutement et /ou de maintien a lieu. Les élèves seront recrutés ou maintenus aux vues des tests sportifs, des résultats sportifs de l'année ,des résultats scolaires de l'année, ainsi que de la motivation pour suivre le rythme soutenu de la section.
- 6 Afin d'optimiser le temps de pratique, la mise en tenue et le rhabillage devront être rapides.
- 7 La pratique de la section ne doit pas nuire à l'engagement de l'élève en cours d'EPS obligatoire
- 8 L'entraînement est placé sous la responsabilité de Charline Bellenger, entraîneur diplômé du HBPC
- 9 Le suivi scolaire et la liaison avec Mme Bellenger est réalisé par Mme Brunel, professeur d'EPS